



Lyon, le 21 octobre 2026

Page 1 / 2

Fabrice Pannekoucke et Laurent Wauquiez débloquent 15 M€ pour protéger les commerces de la région

La journée du samedi 17 octobre a marqué un nouveau cap dans l'escalade de violence que nous vivons depuis plusieurs semaines, avec des centaines de commerces pris pour cible. En une seule journée, 1500 commerces en France ont été saccagés dont 500 en Auvergne-Rhône-Alpes. Face à l'ampleur des dégradations, la Région alloue 15 M€ pour un dispositif d'urgence permettant aux commerçants d'acheter des équipements d'autoprotection, afin de sécuriser leur établissement.

« Aujourd'hui, il y a deux France : celle qui porte des revendications légitimes et qui veut se faire entendre, et celle qui prend prétexte de ces revendications pour casser, détruire et piller. À la Région, nous refusons de rester sans agir face à ces violences et de laisser les commerçants seuls pour en subir les conséquences. C'est pourquoi nous avons décidé de mobiliser 15 millions d'euros pour leur permettre de mieux protéger leurs établissements. Ce dispositif d'urgence, ouvert dès ce vendredi à tous les commerçants des zones touchées par les émeutes, prévoit une prise en charge de 50 % des dépenses éligibles, dans la limite de 5 000 euros par établissement. Notre objectif est clair : apporter une réponse immédiate aux commerçants et artisans victimes ou exposés à ces actes de malveillance, soutenir la poursuite de leur activité et renforcer durablement la sécurisation de leurs établissements. Les communes, métropoles et collectivités concernées qui le souhaitent pourront également compléter cette aide régionale pour renforcer encore la protection des commerces de leur territoire. Mais protéger nos commerçants ne signifie pas renoncer à la fermeté. Nous ne sommes pas dupes : ceux qui profitent de ces mouvements pour casser, détruire et piller doivent répondre de leurs actes. Ils doivent être identifiés et condamnés avec la plus grande fermeté », **Fabrice PANNEKOUCKE**, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

« Notre pays mesure aujourd'hui l'ampleur des dégâts causés par les violences du 17 octobre. Derrière les vitrines brisées et les commerces saccagés, il y a avant tout des femmes et des hommes qui travaillent, qui paient leurs charges, qui créent de l'activité et de l'emploi et qui, pour certains, ont vu disparaître en quelques heures le fruit de toute une vie de travail. Alors qu'ils doivent déjà faire face à de nombreuses difficultés, nous refusons de les laisser seuls et sans réponse. C'est pourquoi la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé d'agir concrètement, avec un fonds exceptionnel de 15 millions d'euros destiné à permettre à nos commerçants et artisans de mieux protéger leurs établissements. Notre objectif n'est pas seulement de réparer après les violences, mais de leur donner les moyens d'anticiper et de se protéger. Grâce à ce dispositif, ils pourront investir dans des équipements d'autoprotection et de sécurisation adaptés : rideaux métalliques, vitrages de sécurité, générateurs de brouillard opacifiant, dispositifs de vidéoprotection intelligente ou encore systèmes d'ADN synthétique. Face à la violence, notre responsabilité est d'apporter des réponses concrètes. La Région sera aux côtés de ceux qui travaillent, entreprennent et font vivre nos villes et nos territoires. Nous ne les abandonnerons pas », **Laurent WAUQUIEZ**, conseiller spécial de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et député de la Haute-Loire.





Lyon, le 21 octobre 2026

Page 2 / 2

Le Dispositif en bref

- ✓ 15M€ alloués par la Région
- ✓ Prise en charge de 50 % des dépenses éligibles dans la limite de 5 000€
- ✓ Le commerçant choisira le dispositif le plus adapté à son besoin
- ✓ Un dispositif disponible dès ce vendredi 23 octobre sur le site de la Région
- ✓ Une instruction rapide et simple des demandes
- ✓ Versement des premières aides sous quelques jours
- ✓ Dispositif éligible pour les systèmes achetés depuis lundi 19 octobre

Exemple : le générateur de brouillard opacifiant

- ✓ Diffuse une fumée dense et aveuglante en 2 à 20 secondes dès l'intrusion, prenant les voleurs par surprise et les obligeant à fuir
- ✓ Protection immédiate qui coupe court aux vols rapides
- ✓ En masquant la vue de la caisse, des étagères ou du stock, il empêche le repérage et le vol des marchandises
- ✓ Le brouillard généré est non toxique et ne laisse aucun résidu gras ni dommage sur les appareils électroniques

Exemple : sirène 100 dB

- ✓ Les sirènes atteignent ou dépassent 100 dB : un niveau suffisant pour désorienter les cambrioleurs et alerter le voisinage
- ✓ Détection avancée : utilisation de détecteurs d'ouverture de portes/fenêtres et de détecteurs de mouvement (souvent couplés à des options photo ou vidéo)
- ✓ Raccordement à un centre de contrôle capable de réagir en moins de 20 secondes et de contacter les forces de l'ordre
- ✓ Intégration possible de flashes lumineux, de badges multiples pour les salariés ou de canons à brouillard anti-cambriolage pour dissuader davantage

